

Vous cherchez des solutions pour réduire vos impôts ?

Découvrez comment **réduire vos impôts** tout **en préparant votre retraite, en investissant** dans les PME ou entreprises innovantes, dans l'audiovisuel ou encore dans l'immobilier.

Réduisez vos impôts en investissant dans l'immobilier ancien

Pour réduire de façon appréciable votre **impôt sur le revenu**, la **loi Malraux** est un excellent produit de **défiscalisation**.

Pour profiter de cet avantage vous pouvez faire les travaux sur des immeubles anciens, ou acheter des parts de **SCPI Malraux**. La **réduction d'impôts** peut vous être accordé à hauteur **de 30% du montant des travaux**.

La loi Malraux **ne rentre pas dans le plafonnement des niches fiscales**.

Réduisez vos impôts en investissant dans l'immobilier neuf

Le **dispositif Duflot** succède à la **loi Scellier**, afin de soutenir le marché de l'immobilier neuf. D'une durée de 9 ans, le dispositif Duflot vous permet de bénéficier d'une **réduction d'impôt sur le revenu de 18 %** du montant investi réparti.

Le loyer est plafonné et doit être inférieur de 20 % au loyer moyen local. Les zones de construction sont plus limitées que celles de la loi Scellier.

Réduisez vos impôts en investissant dans des sociétés non cotées

Les **FIP** et **FCIP**, vous permettent de **réduire vos impôts** en investissant dans des PME ou dans des entreprises innovantes.

Les **FIP** et **FCIP** sont des **OPCVM** qui vous permettront de **réduire jusqu'à 18% de votre investissement de votre impôt sur le revenu** de l'année en cours. Les FIP ou FCPI sont plafonnées à 2 1060 € pour une personne seule.

Au delà de 5 ans, les plus-values des parts de FIP ou FCPI sont exonérées d'impôts.

Réduisez vos impôts en investissant dans le cinéma et l'audiovisuel

Vous pouvez **réduire vos impôts de 30% du montant investi**, en souscrivant à des parts de **SOFICA** (Sociétés de Financement de l'Industrie Cinématographique et de l'Audiovisuel). La réduction d'impôts sur le revenu dans le cadre d'un investissement dans une SOFICA est plafonnée à 18.000 euros.

Les SOFICA ne sont pas intégrées au plafonnement des niches fiscales fixé à 10.000 euros.

Réduisez vos impôts en préparant votre retraite

Afin de compléter vos droits à la retraite, vous pouvez souscrire à un **Plan d'Épargne Retraite Populaire**. Le **PERP**, vous permettra de **bénéficier d'un revenu supplémentaire** régulier lors de votre retraite. Ce **plan d'épargne retraite** peut, sous certaines conditions, être déduits de votre revenu imposable.

Le **PERP**, vous permet de **renforcer le niveau de votre protection sociale tout en réduisant vos impôts**.

Réduisez vos impôts en investissant dans les Dom Tom

La **loi Girardin Industriel**, visant à financer des investissements en outre-mer, permet de **réduire ses impôts autour de 50.000€**.

Avec un **rendement qui peut atteindre plus de 25% par an**, le dispositif **Girardin Industriel** est un produit de défiscalisation très puissant. En revanche il ne permet pas d'épargner et il est complexe à mettre en place.

Le Girardin Industriel ne fait partie du plafonnement des niches fiscales de 10.000€.

Réduisez vos impôts en investissant dans la forêt

Adoptez une attitude écologiquement responsable en investissant dans la forêt, via un **Groupement Foncier Forestier**, tout en réduisant vos impôts.

Investir dans un **GFF**, vous permet de **réduire vos impôts sur le revenu de 18%** du montant investi et de **réduire votre ISF de 50%**. L'assiette fiscale de **vos ISF sera aussi réduite de 75% du montant de l'acquisition**.

Investissement très "tendance", le GFF possède une **rendement compris entre 2% et 4%**

Vous désirez réduire vos impôts ?

Julien Burgaud peut vous aider à **réduire vos impôts sur le revenu** en choisissant avec vous, des **produits de défiscalisation** adaptées à votre situation.

Julien Burgaud, conseiller en **gestion de patrimoine** dans les Pays de la Loire, vous propose un savoir faire inédit en stratégie patrimoniale, en optimisation fiscale, en investissements financiers ou immobiliers.

Pour toute demande d'information, contacter Julien Burgaud ou joindre le 02 53 65 80 01.

*Exerce son activité sous contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Membre du Groupement Professionnel des Métiers du Patrimoine N°1472
Membre de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI-CIF)
Mandataire Intermédiaire en Assurance et Opérations de Banque*